



Aurignac, le 13 septembre 2013

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se déroulera **le lundi 23 septembre prochain, à 20 h 30**. L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 07 août 2013,
- Validation du choix du maître d'œuvre pour la construction du Centre Médical et Infirmier (délibération),
- Modification du coût horaire de l'épareuse (délibération),
- Redevance pour ouvrage de transport de gaz (délibération),
- Approbation du Règlement Intérieur du personnel (délibération),
- Modification du Régime Indemnitaire (délibération),
- Jour de carence (délibération),
- PLU intercommunal : autorisation de signature de marché (délibération),
- Décision de l'accès routier à la zone commerciale (délibération),
- Modification statutaire (délibération),
- Musée-forum de l'aurignacien : avancement des travaux,
- Rentrée scolaire,
- Syndicat Mixte du Scot Pays de Comminges Pyrénées,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

- éco folies New legs de papiers - Couventosi à signer
- subvention velo club co. tis Aurignac



Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 SEPTEMBRE 2013

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais Ludovic Bourgois
<u>Aulon :</u>	Roger Fauré Marie-Luce Gaspin
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Jean-Pierre Vallière Jean-Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Monique Rey Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Christian Saux Pierre Bosc
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Jean-Pierre Jacquemart
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange

Saint-André : André Fort
Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader
Samouillan : Jean Mauruc
Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Aulon : Michel Fitte
Georges Brangé
Aurignac : Nicole Cistac
Boussan : Patrick Boube
Cassagnabère-
Tourmas : Danièle Luthringer
Saint-André : Eliane Raulet
Saint-Elix Séglan : Nicolas Suspene
Samouillan : Michel Chrétien

Etaient absents :

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Bernard Dreher
Nicole Samouillan
Bachas : Thierry Vigneaux
Benque : Arnaud Landemaine
Cassagnabère-
Tourmas : Jean-Pierre Jouffreau
Esparron : André Massarin
Latoue : Serge Labeda
Peyrissas : Didier Fréchou
Maryline Vinsonneau

Peyrouzet : Michel Signu

Présents : 34
Excusés : 8
Absents : 12
Total : 54

Monsieur Jean-Luc Soudais est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 07 août dernier est approuvé avec deux modifications :

- page 4 :

Monsieur Soula fait quelques remarques concernant le Plui :

1/ Si le cabinet Citadia était retenu, et je n'ai rien contre, on devra dans le nouveau cahier des charges corriger les insuffisances constatées lors de la précédente procédure.

2/ Enfin, la nouvelle démarche devra être obligatoirement conduite correctement à son terme. Il faudra pour cela que «les élus concernés» prennent conscience qu'aller au bout, signifiera la réalisation d'arbitrages qui n'ont pas été réalisés à ce jour !

- page 9 :

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'une partie des fonds de l'Association Pays de Comminges Pyrénées sera versée à la constitution du Syndicat Mixte du SCOT, lequel nécessite un Syndicat Mixte fermé (contrairement au PNR qui nécessite un Syndicat Mixte ouvert).

Ce Syndicat Mixte fermé sera officiellement constitué le 9 septembre prochain.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- une délibération concernant Ecofolio (recyclage de papier),
- une délibération pour une subvention exceptionnelle au Vélo Club du canton d'Aurignac (VCCA).

I. Validation du choix du maître d'oeuvre pour le Centre Médical et Infirmier :

Monsieur le Président informe les délégués que 49 demandes de DCE ont été effectuées. 20 Cabinets ont répondu. 4 réponses ont été décrétées non-conformes par la commission d'appel d'offres (CAO) : 3 ne contenaient pas l'acte d'engagement et 1 était anormalement basse.

Sur les 16 candidats encore en lice, la CAO a sélectionné 6 dossiers qui présentaient de meilleures prestations.

Au final et après analyse fine des dossiers selon les critères déterminés dans le règlement de la consultation, le choix de la CAO s'est porté sur le cabinet LLOP, de Saint-Girons qui proposait un prix de 59 880 € (pour un montant estimé de travaux de 600 000 €) et un taux de 9,98%.

Il s'agit de valider le choix de la CAO.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Modification du coût horaire de l'épareuse :

Monsieur le Président propose de modifier le coût horaire de l'épareuse pour le porter de 27 € à 28 €. Cette demande a été faite par les services techniques afin d'ajuster au mieux le coût de cet engin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Redevance TIGF :

Monsieur le Président fait état d'un courrier de TIG, en date du 02 juillet 2013, mentionnant que cette société possédait sur notre territoire des ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression, occupant le domaine public d'intérêt communautaire. 120,60 m de voirie sont concernés, portant la redevance à 118 €. Il s'agit de délibérer afin que la CCCA puisse émettre un titre et recevoir ce montant de la société TIGF.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Approbation du Règlement Intérieur du personnel :

Monsieur le Président présente le règlement intérieur du personnel qui a été validé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en sa séance du 29 août 2013.

La principale modification de l'année 2013 consiste au rajout des agents du service ALAE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Modification du régime indemnitaire :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une délibération avait été prise, le 07 août dernier, afin de maintenir le régime indemnitaire au-delà de 90 jours de maladie.

Or, la prime de fin d'année, qui est versée au prorata du temps de travail, ne peut entrer dans ce processus. Il convient donc de redélibérer pour maintenir les primes liées aux fonctions (IFTS, IEM, IAT, PFR, PSR) à l'exclusion de la prime de fin d'année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Jour de carence :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le précédent gouvernement avait institué un jour de carence pour les fonctionnaires (premier jour de congé maladie non remboursé). Le gouvernement actuel supprimera ce jour de carence à compter de janvier 2014.

Il est proposé de délibérer afin que la CCCA prenne à sa charge le jour de carence jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi (sans délibération, la loi actuelle se doit d'être appliquée).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. PLU intercommunal :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer conformément au modèle de délibération transmis par l'ATD afin d'entériner le choix du cabinet d'études Citadia pour la maîtrise d'œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président évoque la première réunion avec le cabinet Citadia qui s'est tenue cet après-midi même à la CCCA et qui avait pour vocation première de déterminer la méthode de travail.

La première réunion du comité de pilotage est programmée au 30 octobre.

Le 14 octobre sera consacré à une rencontre spécifique pour aborder le PLU d'Aurignac.

L'ensemble du powerpoint présenté cet après-midi sera transmis à toutes les communes.

Monsieur Dignat fait remarquer que le dossier de PLUi est et doit être piloté par le conseil communautaire. En l'occurrence, ce n'est pas le cabinet Citadia qui décide. Seuls les élus ont légitimité et doivent en conséquence s'approprier le dossier. Le cabinet n'est là que dans un rôle de conseil.

Monsieur le Président rappelle que la législation s'impose à tous, cabinet et élus.

Monsieur Soula est d'avis que les techniciens doivent guider les élus car ce sont eux qui connaissent la loi. Même si ce sont les élus qui décident en dernier lieu, c'est le cabinet qui tranche en fonction de la loi.

Monsieur Dignat fait remarquer que le PLUi est élaboré sous l'égide du SCOT qui est un censeur supplémentaire.

Monsieur le Président lui répond que le SCOT ne doit pas être perçu comme un censeur. SCOT et PLUi seront élaborés en concomitance.

VIII. Accès routier à la zone commerciale :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que Carrefour demande une délibération actant la prise en charge de l'accès routier par la CCCA.

Cette délibération avait été prise en 2012 mais n'avait pas été reconduite en 2013. Il précise que la somme est bel et bien inscrite au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Modification statutaire :

Monsieur le Président informe l'Assemblée des résultats des délibérations des conseils municipaux pour le nombre de délégués communautaires suite aux élections municipales de 2014. Aucune majorité des 2/3 ne s'étant dégagée, c'est l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués à 30 qui devra s'appliquer.

Monsieur Thomas Faure fait remarquer que l'Assemblée avait collégialement décidé qu'elle souhaitait avoir 35 délégués. Ce résultat est donc un échec, faisant perdre 5 délégués communautaires.

Monsieur le Président rappelle le mode d'élection qui caractérise Aurignac (abaissement du seuil de panachage à 1000 habitants) et les autres communes dont certaines (de moins de 100 habitants) passent de 9 à 7 conseillers municipaux.

La modification statutaire présentée ce soir, conformément aux propositions du Bureau, ne concerne que le PLH et les travaux pour compte de tiers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. Ecofolio :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'Ecofolio (organisme de recyclage de papiers) propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. Subvention au Vélo Club du canton d'Aurignac (VCCA) :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le VCCA vient de se voir attribuer la première manche du championnat de France Junior qui aura lieu les 20 et 21 avril 2014.

Le samedi, est prévu un contre-la-montre de 22 kms sur circuit privatisé (fermé à la circulation) ;

Le dimanche se déroulera le circuit sur route, entre 120 et 130 kms.

Cependant, compte tenu du budget que cela implique, l'association souhaite avoir certaines garanties financières.

Cela pourrait être considéré comme une organisation de promotion du territoire, compte tenu du nombre de coureurs (150), de suiveurs (venus de toutes les régions des France y compris des Doms) et de toute l'infrastructure que cela va générer.

Monsieur Faure demande où l'on va loger toute ce monde.

Monsieur le Président lui répond que l'ensemble des personnes sera logé sur le canton (gîtes) et la périphérie.

Il précise que le budget est de l'ordre de 45 000 €, autofinancé à hauteur de 15 000 € par l'association. Restent 30 000 € qu'il est proposé de faire financer par la CCCA, ce qui n'exclut pas que le VCCA trouve des sponsors supplémentaires, ce qui viendrait minorer ce montant de subvention.

Monsieur Lajous aurait souhaité que le président de l'association vienne présenter le budget.

Monsieur Jacquemart demande quelle est la date limite de réponse à l'association.

Monsieur le Président lui répond qu'il faut une réponse d'ici la fin du mois. Il précise que ce genre d'événement nécessite la présence de la Gendarmerie (d'où le coût) mais aussi de tout un staff logistique (commissaires, médecins...).

Monsieur Dignat est d'avis que, faire de la politique, c'est gérer des priorités. Or, la priorité pour 2014, c'est le musée-forum. Il lui paraît donc plus pertinent de se focaliser sur cette ouverture et d'en maîtriser au maximum la communication, plutôt que de s'éparpiller sur d'autres événements.

Madame Rey demande si la Fédération Française de Cyclisme (FFC) apporte quelque financement à l'opération.

Monsieur le Président lui répond que la FFC ne fait qu'encaisser les droits d'engagement.

Monsieur Lajous est d'avis que nous sommes sur un choix d'avenir important : soit on mise sur cet événement au détriment d'autres associations, soit on décide de subventionner d'autres associations, sachant que le retentissement médiatique sera certainement moindre.

Madame Rey suggère, au vu du coût financier, de faire financer l'événement par plusieurs collectivités.

Monsieur Losego ne partage pas ce point de vue qui fera perdre l'intérêt médiatique pour le canton d'Aurignac.

Monsieur le Président précise que, pour des raisons logistiques, le départ et l'arrivée doivent se faire au même endroit.

Monsieur Vallière suggère de faire le départ et l'arrivée devant le musée-forum, ce qui permettrait d'assurer un bon départ de communication.

Monsieur le Président lui répond que, pour des raisons de facilité d'accès, c'est Alan qui a été choisi mais que le passage à proximité du musée est envisagé.

Monsieur Féraut fait remarquer que la subvention actuelle étant déjà de 8 000 €, ce n'est pas 30 000 € mais 22 000 € qu'il reste à financer.

Vote : Pour : 23
 Contre : 2
 Abstentions : 9

Monsieur Dignat fait remarquer que la manifestation ayant lieu en avril 2014, l'engagement pris ce jour sera assumé par le nouveau conseil communautaire.

Monsieur le Président lui répond que ce ne sera pas le cas : la délibération sera valable aujourd'hui pour 2014 afin que l'association puisse s'engager pour organiser l'événement.

Monsieur Vallière fait remarquer que la subvention à la MARPA (15 000 €) n'a pas été versée depuis deux ans puisque les finances sont à nouveau saines. Cela a donc fait une économie de 30 000 € à la CCCA...

Monsieur le Président lui répond que la CCCA s'est tout de même engagée à financer l'extension de la MARPA.

XII. Musée-forum :

Un point « financier » est fait sur le dossier du musée-forum :

A ce jour, les dépenses (entreprises + architecte + AMO + divers) se chiffrent à hauteur de 1 179 761,13 €.

Les recettes perçues (subventions) s'élèvent à hauteur de 408 582,51 €. Restent à percevoir 1 315 215,53 € de subventions.

Les travaux avancent sans embûches. La livraison du bâtiment est prévue fin novembre.

Le 25 septembre, une réunion est organisée, à Toulouse, entre Nathalie Rouquerol, l'AMO (Mme Seurat), la DRAC et la Direction des Musées de France (DMF) sur l'avancée du projet muséographique. Un compte-rendu précis en sera fait par Mme Seurat.

XIII. Rentrée scolaire :

Un point est réalisé par Jean-Michel Losego :

La rentrée a été hétérogène en fonction des écoles. Les parents, pour la plupart, ont réagi sur le tard.

A ce jour, la CCCA finance 15 équivalents temps plein (18 si l'on intègre les mises à disposition).

L'ALSH compte trois mercredis de fonctionnement : en moyenne, une quinzaine d'enfants est accueillie sur le site d'Alan. Très prochainement, des bus publicitaires seront mis en place pour transporter les enfants des écoles sur le site de l'ALSH.

La question a été posée sur le paiement du temps périscolaire et notamment sur la participation des enfants qui prennent le bus et arrivent avant le début de la classe.

L'équipe travaille sur l'organisation des petites vacances.

Monsieur Dignat exprime le malaise des parents d'élèves qui ne comprennent pas qu'il faille participer financièrement suite à une réforme qu'ils n'ont pas appelé de leurs vœux. A cela s'ajoute le malaise des contribuables.

Il faut être clair sur la définition du périscolaire et de l'ALAE.

Monsieur Losego explique que l'ALAE constitue une partie du périscolaire, organisée en activité régie par la CAF.

[Jean-Marc Viguié quitte la salle à 22 h 25].

XIV. Syndicat Mixte du SCOT :

Monsieur le Président annonce que le Syndicat a été mis en place le 09 septembre. La composition en est la suivante :

- Président : Jean-Pierre Brana (Président de la Communauté de Communes des Trois Vallées) ;

- Vice-Présidents : les présidents des intercommunalités du Syndicat Mixte.

A cela s'ajoutent 11 membres du bureau.

Monsieur Losego représentera la CCCA au bureau, Monsieur Boube, sollicité, ayant souhaité laisser sa place.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde :

Les services de l'Etat reviennent actuellement vers les mairies pour accélérer leur mise en place. Ils sont obligatoires pour toutes les communes.

Monsieur Dignat est d'avis qu'une mise en place au niveau intercommunal aurait toute sa pertinence.

Plan d'évacuation des ERP :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, sans plan d'évacuation, la commission de sécurité ne validera pas les ERP lors de son prochain passage.

Tremplin :

Monsieur le Président fait lecture d'un courrier d'Eliane Raulet, déléguée de la CCCA auprès de l'association TREMPLIN, faisant part d'une information reçue par téléphone de la part du Directeur de cette structure lui demandant de ne plus assister aux Conseils d'Administration.

Mme Raulet fait également remarquer que le deuxième délégué de la CCCA auprès de l'association TREMPLIN, Arnaud Landemaine, n'a pas été présent aux Conseils d'Administration depuis au moins deux ans.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il n'a reçu aucun courrier officiel de la part de TREMPLIN mais qu'au vu du courrier de Mme Raulet, il va écrire au Président afin de lui demander des éclaircissements.

Monsieur Dignat intervient pour préciser que TREMPLIN avait souhaité modifier son système de gouvernance afin d'ouvrir son conseil d'administration à plusieurs collègues qui, jusques là, n'étaient pas représentés (notamment le personnel de la structure). De ce fait, TREMPLIN, qui était jusqu'alors considéré comme une association à but non lucratif, avec un conseil d'administration désintéressé, change de statut et par là même de régime fiscal. Dès lors, l'association n'est plus exemptée

de l'impôt sur les locaux commerciaux, ce qui augmente sa fiscalité de 200 000 € sur une année pleine.

Si cette fiscalisation est réellement appliquée, TREMPLIN sera en rupture de paiement.

La responsabilité de cette situation incombe pour partie au commissaire aux comptes. Il importe donc que la CCCA saisisse le président.

Monsieur le Président précise que la CCCA n'a jamais été avertie de quelque modification statutaire que ce soit et qu'il ne comprend pas que Monsieur Dignat, alors président de TREMPLIN, n'ait pas participé à la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.
